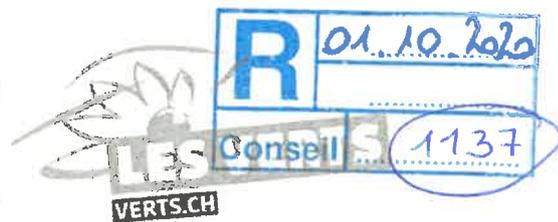


Municipalité de Porrentruy

Conseil de ville

1^{er} octobre 2020



Motion urgente : des procès-verbaux complets et transparents

Lors du dernier Conseil de Ville, notre groupe avait fait part de son étonnement quant au fait de tenir des procès-verbaux de décisions.

En effet, si nos débats sont publics, il semble fondamental pour la démocratie et pour la transparence de nos discussions et prises de positions que ces dernières soient retranscrites dans un PV.

Sur le plan légal, la retranscription d'un procès-verbal relève du principe de publicité des débats, ancré dans notre Constitution fédérale (art. 158), notre Constitution cantonale (art 67), dans la Loi d'organisation du Parlement (art. 7) et à l'article 12 de notre Règlement du Conseil de Ville, qui précise que doivent y figurer notamment « *les orateurs, la position des groupes du Conseil de ville et du Conseil municipal, les propositions présentées et les décisions prises, les résultats des votations et élections.* »

Sur le plan pratique, il paraît complètement réaliste de tenir des PV complets : comme lorsque nous siégeons dans la salle du Conseil de Ville, nous déposons les textes au-à la secrétaire et nous disposons ici de micros permettant d'être entendu-e-s, peut-être même mieux que d'ordinaire.

De plus, la situation pouvant être appelée à durer, nous ne souhaitons pas que notre législatif prenne de fâcheuses habitudes en se privant et en privant la population bruntrutaine de la trace de ces séances.

Pour toutes ces raisons, notre Groupe demande à ce que ce PV et les suivants soient tenus de manière complète.

Le Groupe PS-Les Verts